



Entente de principe acceptée

Le 1^{er} juin en assemblée générale, c'est dans une proportion de 98 % que vous avez adopté l'entente de principe sur les matières sectorielles et mis fin aux moyens de pression, notamment le prolongement des récréations.

Bien que très satisfaisante, cette entente ne met pas fin à l'ensemble de la négociation du secteur public. En effet, nous devons encore négocier l'aspect salarial et les modifications au régime de retraite.

Salaires

Lorsqu'il est question de l'aspect salarial de notre négociation, il ne faut jamais oublier les gels de salaires que nous avons subis en 2004 et 2005. Pour les années 2004 à 2009, en moyenne nous avons eu des augmentations de l'ordre de 1,3 % par année alors que l'inflation se situait aux environs de 2,2 %. Ce qui s'est traduit par une perte de pouvoir d'achat.

L'offre patronale actuellement sur la table est de 5 % pour 5 ans, soit en moyenne 1 % par année.

Les pourparlers sur l'aspect salarial ont repris au cours des derniers jours. Si nous sommes conscients du contexte économique difficile de la dernière année, nous voyons aussi les signes de reprise.

Et si reprise il y a, les salariés de l'État devraient aussi en profiter.

Retraite

Un point majeur demeure en discussion, celui de l'indexation des années 1982 à 2000. Sur ce point, nous faisons face à une partie patronale plutôt idéologique que logique. Nous avons proposé des alternatives au gouvernement et les changements apportés aux méthodes d'évaluation actuarielle nous permettent d'affirmer que des solutions réalistes existent à l'égard de l'indexation des années visées. Pour nous, ce dossier est majeur et demeure une priorité.

Si la partie patronale, Madame Gagnon-Tremblay et Monsieur Charest en tête, refusent toute solution à ce dossier, ils en porteront l'odieux. Cette bataille est bel et bien engagée, ce dossier touche un très grand nombre de personnes actives comme retraitées et nous devons en arriver à une solution. Le Premier ministre doit mettre ses idéologies de côté. Il doit remplir une promesse qu'il a déjà faite : régler ce dossier.

Nous aurons donc certainement un rendez-vous, probablement tôt en septembre, pour évaluer l'état des travaux sur les salaires et la retraite et prendre les décisions qui s'imposeront alors.

Pascal Côté.

Tâches : un petit rappel avant de partir en congé...

Tel que le prévoit l'entente locale, vous allez recevoir, au plus tard le 30 juin, une copie de votre tâche provisoire portant sur les cours et leçons. Au plus tard le 15 octobre prochain, c'est une copie de votre tâche définitive qui vous sera remise.

Je vous rappelle que si vous avez des problèmes avec le processus de répartition des fonctions et responsabilités (5-3.21), n'hésitez pas à communiquer avec nous afin que nous puissions examiner la situation et, au besoin, entreprendre les démarches nécessaires afin de régler les problématiques soulevées.

Christian Plante

Bassins du mois d'août et listes de priorité (listes de rappel)

Un rappel des dates pour les bassins d'affectation des enseignantes et enseignants à statut précaire :

- Bassin pour le préscolaire et le primaire : 16 août 2010
- Bassin pour le secondaire : 18 août 2010
- Bassin pour l'éducation des adultes : 20 août 2010

Les enseignantes et enseignants inscrits sur une liste de priorité ou une liste de rappel devraient être convoqués par la commission scolaire au début du mois de juillet. Ces listes sont mise à jour au 30 juin de chaque année.

Il est important de vérifier la liste de priorité (ou de rappel) que vous allez recevoir avec la convocation. S'il y avait des correctifs à apporter, vous devez demander les corrections en vous adressant à Mme Lise Goupil à la commission. Par prudence, je vous recommande de m'envoyer une copie conforme des courriels que vous acheminez à la commission afin que je puisse effectuer un suivi de vos demandes.

Christian Plante

Assurance-emploi

Nous avons mis en ligne un communiqué concernant les demandes d'assurance-emploi. Ce communiqué nous a été envoyé par le bureau d'assurance-emploi et s'adresse en particulier aux enseignantes et enseignants qui voudraient faire une telle demande pour l'été 2010.

Nous avons aussi mis en ligne un communiqué de la commission scolaire provenant de madame Michèle Dulac. Ce communiqué vous indique comment consulter et imprimer votre relevé d'emploi.

Nous vous invitons donc à consulter ces communiqués au www.secscsq.org afin de pouvoir compléter vos demandes et pouvoir recevoir des prestations d'assurance-emploi cet été.



Calendrier de payes pour l'année 2010-2011

Nous vivons, encore cette année, un espace de trois semaines entre la fin des payes de l'année scolaire 2009-2010 et le début des payes de l'année scolaire 2010-2011. Étant donné que nous commençons l'année le mercredi 25 août 2010 et que l'employeur, selon notre entente locale, doit nous payer « à compter du premier jeudi suivant le début de l'année scolaire et tous les deux (2) jeudis subséquents », il est impossible de devancer les versements pour éviter l'espace de trois semaines. De plus, toujours selon notre entente, nous aurons bel et bien les dix (10) versements entre le 1^{er} jour de l'année de travail et le 31 décembre et les seize (16) autres versements par la suite.

La commission scolaire nous a confirmé que nous ne devrions pas revivre cette situation avant les 4 ou 5 prochaines années. De plus, nous vous invitons à aller consulter le calendrier de versement des traitements sur le site de la commission scolaire.

Entente locale

L'entente locale est actuellement à l'impression. Nous devrions être en mesure d'en faire la distribution au tout début de la prochaine année scolaire, peut-être même lors des journées pédagogiques du début d'année. Surveillez donc vos casiers!

Des voyages qui forment... le caractère

Des voyages de quelques jours à New-York, Toronto, Ottawa, Montréal et même Orlando se font dans plusieurs écoles et de façon régulière années après années. Dans plusieurs cas, ces voyages se font depuis tellement longtemps qu'ils font partie des traditions de l'école.

Dans certains cas, les élèves sont sélectionnés pour participer à un tel voyage, normalement (et ça se comprend) sur la base de leur comportement. En général, les règlements de l'école prévoient qu'en cas de comportements inappropriés en cours d'année, l'élève sera expulsé du voyage.

Habituellement, cette mesure ne pose aucun problème et il arrive que des élèves se voient expulsés d'un voyage pour cause de comportement. Même dans les cas où aucun règlement ne prévoit une telle mesure, normalement le gros bon sens s'applique et un élève qui déroge aux règles les plus élémentaires et normales pour une institution d'enseignement se voit privé de voyage.

Or, cette année, nous avons vécu des situations nouvelles : des directions d'écoles ont décidé que, malgré les comportements et surtout malgré l'avis des organisateurs ou accompagnateurs, des élèves seraient tout de même de certains voyages.

Quel est donc le message envoyé aux autres élèves? Comment peut-on en arriver à banaliser le non-respect des règlements de la sorte? Quel support donne-t-on aux enseignantes et enseignants qui donnent leur temps pour organiser le voyage et y participer?

Lorsque des enseignantes et enseignants décident de participer à un tel voyage, elles et ils acceptent les responsabilités qui viennent avec. Mais en aucun cas il ne serait être question d'accepter la responsabilité des décisions d'une direction d'école qui n'est pas dans l'autobus.

Fait encore plus troublant, dans un cas, l'élève est toujours du voyage et ce sont les enseignantes et enseignants concernés qui se verront donner une mesure disciplinaire! Bravo monsieur le directeur.

Dans ce contexte, il est clair que des règles doivent être établies. Si vous pensez organiser un tel voyage l'an prochain, la première chose à faire est d'établir clairement avec votre direction d'école qui aura le dernier mot. Si on vous le refuse, nous n'avons qu'un seul conseil : n'organisez pas de voyages à New-York, Boston, Toronto ou autres destinations.

Pascal Côté

Fermeture du bureau du syndicat

Notez que le bureau du SECS sera fermé du 1^{er} juillet 2010 au 6 août 2010 pour les vacances estivales. Nous serons donc de retour le 9 août 2010.

À toutes et à tous, de très bonnes vacances !



Centre de service Côte-du-Sud
125, rue Papineau
Montmagny (Québec) G5V 1R2
Téléphone : 418-248-2522

Votre centre de service Côte-du-Sud est ouvert durant la période estivale. Nos heures d'affaires, service courant et conseillers, sur rendez-vous :



Lundi	10 h 00 à 16 h 30
Mardi	10 h 00 à 16 h 30
Mercredi	10 h 00 à 16 h 30
Jeudi	10 h 00 à 18 h 00
Vendredi	10 h 00 à 15 h 00

Bonnes vacances